



N° 70..... ONCA/DRHS/DRH/SDRH

Rabat, le 21 JAN. 2022

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

****DECIDE****

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture de candidature pour pouvoir au poste de **Chef du Service Audit et Contrôle Interne** relevant de la Direction Générale de l'Office National du Conseil Agricole.

ARTICLE 2 : La candidature est ouverte aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et entreprises publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements publics ;

Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou dans un grade assimilé ;
- ✓ Disposer, au moins, d'un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, deux (02) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste ;

Aussi l'appel à candidatures est ouvert aux agents titulaires relevant de l'ONCA



remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre classé au grade d'administrateur de 3^{ème} grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- ✓ Disposer au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité de grade d'administrateur 3^{ème} grade, ou à des grades équivalents.

ARTICLE 3 : Les missions et les attributions des postes à pourvoir figurent dans la fiche de poste jointe à cet avis.

ARTICLE 4 : Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier en **cinq (05) exemplaires**, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature originale portant obligatoirement l'avis favorable de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat, y compris pour les candidats faisant partie du personnel de l'ONCA ;
- 2) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 3) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel, les postes qu'il a occupé auparavant, l'Adresse exacte du candidat et email ... ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper le poste en question (diplôme, attestation de travail récente,...);
- 5) Un programme de travail et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question ;

NB : Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leurs programmes de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines et Support relevant de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 08/02/2022 à 16h**.

ARTICLE 6 et DERNIER : Cette décision est publiée dans le site www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ONCA: onca.gov.ma

Le Directeur Général de l'Office
National du Conseil Agricole

BAHAJ Jaouad

**DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL
AGRICOLE**

Intitulé du poste	Chef du service audit et contrôle interne
Attachement hiérarchique	Directeur Général de l'ONCA
Mission et Attributions	<ul style="list-style-type: none">• Définir un plan annuel d'audit financier et opérationnel pour les entités de l'ONCA ;• Contrôler la pertinence des procédures ;• Vérifier l'adéquation du fonctionnement des entités avec les procédures et normes en vigueur au sein de l'ONCA ;• Rédiger des rapports d'audit interne pour chaque mission menée ;• Assurer l'amélioration continue des méthodes d'audit ;• Suivre la mise en place des recommandations préconisées par les rapports d'audit ;• Réalisation des missions de contrôle interne au niveau des structures opérationnelles de l'ONCA ;• Assurer la gestion interne de son équipe.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances des techniques d'audit et de contrôle (financier, opérationnel, de conformité, etc ...);• Connaissance de la législation et des normes d'audit en vigueur ;• Rigueur ;• Esprit d'analyse et de synthèse ;• Ethique et confidentialité.